

### Synthèse des points principaux des remarques et/ou observations

- Désapprobation vis-à-vis du projet
- Projet s'inscrit dans l'ensemble paysager n°01060 des buttes du Tournaisis, repris en zone d'exclusion paysagère pour l'implantation d'éoliennes (carte Feltz, 2004)
- Préoccupation de la saturation que pourrait subir le Tournais vu le nombre de projets éoliens
- Demande de photomontages en 3D depuis les habitations ou les zones bâtissables en période hivernale et par temps clair - intégrant la co-visibilité des autres parcs existants ou en projet ; depuis des endroits bien définis, depuis les habitations dans un périmètre le plus proche, depuis leur propre habitation. Des conditions de photographie sont demandées : pas de grands angles, un objectif 50 mm, prises de vue au sol avec coordonnées GPS de la prise de vue
- Etude paysagère : respect de la convention de Florence
- Impacts visuels, sonores, stroboscopiques par rapport aux habitations
- Etude sur la dépréciation immobilière - Demande d'indemnisation
- Etude sur les vents laminaires et les vents turbulents sur les 4 saisons
- Etudes acoustique montrant les valeurs sonores supportées à différentes distances par rapport aux éoliennes et par tous les temps et sur les 4 saisons
- Etude sur les vibrations occasionnées par les éoliennes.
- Etudes sur les risques de formation de blocs de glace en haut des pâles et la chute de glace
- Etude de santé publique avec des spécialistes médicaux
- Assurance qu'une antenne GSM ne sera placée en haut des éoliennes
- Etude sur les infrasons
- Distance par l'Académie de médecine recommandée entre deux parcs éoliens est de 10 à 15 km. Le projet du parc de Melles est moins de 10 km. Pourquoi une telle concentration ?
- Impact sur la réception des ondes hertziennes et tenir compte de l'antenne de Maulde
- Etudes sur l'influence et la pollution électromagnétique
- Etudes sur les nuisances les ombrages et les effets stroboscopiques
- Montage vidéo sur les effets stroboscopiques
- Etude sur les flashes lumineux et sur la visibilité de ceux-ci depuis les habitations
- Impact sur la faune locale terrestre ou volante
- Impact sur les concours de pigeons
- Impact sur les couloirs migratoires
- Utiliser de la banque de données AVS-Natagora et prendre rendez-vous avec eux
- L'intégralité de l'EIE sera-t-elle publiée sur le site Internet de la ville de Tournai

- Prévoir un cautionnement pour le démantèlement du site en fin de vie ou en cas de faillite
- Garanties de la Remise en état initial du site
- Etude du bilan CO2
- Etudes sur la problématique des effondrements karstiques
- Etude sur les risques de rejets liquides (huiles, solvant, ..) et de pollutions de du sol
- Bilan financier : coût du projet (investissement, travaux, maintenance), rentabilité
- Preuves que ces éoliennes sont les plus rentables, les moins bruyantes, etc.
- Les demandes d'implantation d'éoliennes domestiques à Thimougies sont refusées, et les éoliennes industrielles sont acceptées. Pourquoi ?
- Plans et descriptions précises du projet et des lieux d'implantation des tracés de voiries, des tracés des câbles vers les cabines,
- Coupes et profils du relief du sol et des pentes naturelles
- Impact de travaux sur les routes et chemins et sur la sécurité.
- Charroi
- Inquiétude face au charroi de chantier : sécurité, vitesse, état des routes et des chemins)
- Conséquence du chantier sur l'hydrologie locale
- Devenir des terres excavées
- Pourquoi ne pas implanter les éoliennes à des endroits où il y aurait moins d'effets néfastes (zones, industrielles, mer, etc.)
- Pourquoi ne pas attendre le plan d secteur de la RW pour placer les éoliennes
- Site est-il en périmètre de protection et/ou inscrit sur liste de sauvegarde
- Site dans un périmètre d'un centre ancien protégé, d'un bien immobilier classé, d'un site archéologique, d'un site paysager
- Garanties du respect des plans communaux (PCDR, SSC, PCA, PCZAD, ...)
- Distribution de l'électricité ? Où ira le surplus de production ? Est-ce que les infrastructures actuelles sont aux normes et peuvent accueillir une telle quantité d'énergie ?
- Questions vis-à-vis de la RIP et de l'invitation des riverains